

Exploitation pétrolière et gazière – le Québec de 2016 n'est pas la Norvège des années 70¹

Mémoire déposé dans le cadre des consultations publiques relatives aux ÉES sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec

Simon-Philippe Breton, Ph. D., professeur agrégé, Department of Earth Sciences – Wind Energy, Université d'Uppsala, Suède

Louis-Étienne Boudreault - Ing., Ph. D., chercheur postdoctoral, Sciences de l'atmosphère et énergie éolienne / Ing., Génie physique /

Bernard Saulnier, Ing., Génie physique

Introduction

Depuis plus de 10 ans, diverses enquêtes du BAPE et de nombreuses consultations publiques touchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures fossiles du Québec ont été tenues, et des voix se sont élevées pour souligner l'urgence d'engager le déploiement de cette filière afin d'assurer la croissance économique du Québec.

Cependant, l'hypothèse d'un enrichissement collectif basée sur les revenus des hydrocarbures fossiles québécois n'ayant pas été démontrée, cette assertion qui orienterait le Québec sur un mode de développement à court terme est un leurre. Actuellement, les redevances sur le pétrole varient de 5 à 12,5%¹, un prélèvement nettement insuffisant pour enrichir collectivement le Québec. Dans ces conditions, l'exploitation des hydrocarbures serait ruineuse pour l'ensemble de la société². Il est plus judicieux d'orienter dès maintenant les objectifs de rendement financier et de robustesse économique du Québec vers une réduction accélérée de sa dépendance aux hydrocarbures fossiles. Seul un important virage vert peut permettre d'atteindre de tels objectifs aujourd'hui. Avec de telles orientations, le Danemark a vu son économie croître de 78% depuis 1980 alors que sa consommation d'énergie est demeurée constante et que ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué³ (-18,2% en 2011 par rapport à 1990)⁴. L'exemple du Danemark démontre de façon claire qu'un tel objectif est réalisable. À ce titre, mentionnons que ce pays, doté d'une vision d'avenir pragmatique, a récemment développé un plan, autofinancé, pour s'affranchir des combustibles fossiles d'ici 2050, tirant profit du potentiel de développement de technologies vertes et de l'efficacité énergétique. Considérant son potentiel énergétique renouvelable, nettement plus favorable que celui du Danemark, le Québec pourrait faire aussi bien sinon mieux⁵.

En novembre 2015 à Ottawa, lors d'une allocution préparatoire en vue de la Conférence de Paris, le premier ministre du Québec Philippe Couillard invitait le Canada à se lancer dans un exercice de 'rebranding' environnemental pour atténuer en quelque sorte les perceptions négatives associées partout dans le monde à la production pétrolière au Canada.⁶ Il décrivait

¹Ce mémoire s'inspire de cet article de L.-E. Boudreault et S.-P. Breton publié dans Le Devoir du 20 janvier 2014 : "Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole – le Québec de 2014 n'est pas la Norvège des années 1970".

ainsi le positionnement du gouvernement du Québec en matière d'exploitation pétrolière: « Commençons à nous percevoir comme des compétiteurs de la Norvège plutôt que de l'Arabie saoudite.» Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Québec se montre donc "favorable au développement de la filière des hydrocarbures sur son territoire"⁷, mais sans qu'aucune analyse de risque macro-économique crédible de scénarios énergétiques à long terme ne soit disponible. Pourtant, avant d'avancer quelque bénéfice sociétal de l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire, le gouvernement du Québec devrait pouvoir compter sur une analyse comparée rigoureuse des avantages-coûts entre un scénario de maintien du modèle économique basé sur les combustibles fossiles et un scénario crédible d'affranchissement de la filière fossile substituée à 100% par les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Sans une telle comparaison, favoriser un scénario de développement des hydrocarbures ne constitue pas un a priori raisonnable. À ce propos, au moment de soumettre le présent mémoire au 13 janvier 2016, l'étude ATVS02, intitulée "Analyse avantages-coûts (AAC) d'un éventuel développement des hydrocarbures à Anticosti", reste la seule des 64 études commandées par le gouvernement pour les besoins des Études environnementales stratégiques concernant les hydrocarbures à n'avoir pas été rendue publique; seul un sommaire de cette étude a été mis en ligne sur le site "Plan d'acquisition de connaissances additionnelles" du gouvernement du Québec⁸ sous la forme d'un document de 4 pages non paginé, sans auteur(s) identifié(s), ni aucune donnée ou résultat quantifiable.

Dans ce mémoire, nous soutenons l'importance stratégique d'un cadre de décisions énergétique crédible, efficace et équitable. L'exemple norvégien étant utilisé pour justifier l'aventure des hydrocarbures fossiles au Québec, nous verrons en quoi il est inadéquat et impropre en 2016. Nous discuterons aussi le contexte de l'Accord de Paris et la nécessité pour le Québec d'élaborer un examen rigoureux de scénarios d'affranchissement des combustibles fossiles.

Le risque financier et le poids négligeable du Québec sur la scène mondiale

Les observations et conclusions qu'on trouve dans un récent rapport du CERI⁹ (Canadian Energy Research Institute) ne laissent aucun doute sur le fait que le dossier Exploration et Exploitation du pétrole au Québec ne peut mener qu'à une impasse commerciale et financière. Quant au gaz de schiste, le rapport du CERI ne laisse guère plus d'espoir de voir un jour le Québec vendre à profit sa production locale alors que tous les joueurs bien établis du marché de la production d'hydrocarbures compétitionnent féroce sur les marchés internationaux et continentaux pour conserver leurs parts de marché en faisant chuter les prix afin de perpétuer leur domination commerciale sur les marchés de l'énergie. Dans ce contexte, le Québec ne peut pas espérer exercer un jour quelque influence sur l'offre, la demande ou le prix des carburants fossiles distribués et consommés sur son territoire.

L'exemple de la Norvège

L'exemple de la Norvège souvent cité comme argument par plusieurs est biaisé, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, on y compare une décision qui serait prise aujourd'hui au Québec concernant l'exploitation de ses ressources pétrolières avec une décision prise il y a plus de 40 ans en Norvège. Si le Québec veut se comparer avec la Norvège, il devrait étudier ce que ce pays considère maintenant pour l'avenir. Des experts norvégiens mentionnent qu'il est grand temps que le pays ralentisse son exploitation pétrolière et commence à mettre l'emphase sur de nouvelles façons d'assurer sa prospérité une fois l'ère du pétrole terminée. Par exemple, la compagnie Statoil, détenue à majorité par l'État norvégien, se tourne

maintenant vers l'énergie éolienne. D'autres avancent même que de continuer à mettre de l'emphase sur le pétrole en Norvège pourrait résulter en une catastrophe économique¹⁰. De plus en plus de voix s'élèvent ainsi pour réclamer le développement d'autres industries, réalisant qu'il sera difficile de le faire le jour où il n'y aura plus de pétrole ou lorsque ce ne sera plus profitable de l'exploiter, tel que le rapporte un récent article d'Aftenposten¹¹. Cet article cite même en exemple le Danemark et la Suède comme pays développant d'autres industries afin de diversifier leur économie.

Exploiter le pétrole dans le Golfe du Saint-Laurent, tel que discuté au Québec, serait de surcroît beaucoup plus risqué que dans la Mer du Nord selon les résultats de l'Évaluation environnementale stratégique commandée par le Ministère des ressources naturelles à cet effet¹². Les conditions climatiques et océanographiques de ces deux milieux sont aussi très différentes, ce qui rendrait les conséquences d'un déversement dans le Golfe du Saint-Laurent encore plus dramatiques¹³. De plus, selon cette étude, le Québec serait incapable de répondre à un tel déversement. Dans un même ordre d'idées, l'étude GTRA01 réalisée par le CIRANO, intitulée "Enjeux propres au transport intermodal et aux opérations de transbordement des hydrocarbures", et rendue publique en décembre 2015⁸, corrobore les constats précédents par ses conclusions qui confirment la réalité de problématiques extrêmement préoccupantes en matière de réglementation et de procédures d'intervention relativement aux risques des opérations de chargement et de déchargement des hydrocarbures liquides au Québec.

Le contexte de l'accord de Paris

En acceptant de placer la nécessité d'une 'riposte mondiale à la menace des changements climatiques' au coeur de l'Accord de Paris, les 195 pays signataires de cet accord imposent à l'humanité la réalisation d'un projet colossal: celui de sortir l'économie mondiale d'une dépendance aux carburants fossiles. À cet égard, l'Accord de Paris constitue le point de départ d'une démarche internationale irréversiblement engagée désormais vers l'affranchissement massif des combustibles fossiles d'ici la seconde moitié de ce siècle. Si le Québec, leader international envié pour l'importance du portefeuille 'énergie verte' qu'il exploite aujourd'hui, devait, au lendemain de la signature de l'Accord de Paris, choisir d'appuyer l'exploitation et le transport d'hydrocarbures sur son territoire, il lui faudrait venir s'en expliquer devant le Comité d'experts institué par l'article 15 de l'Accord de Paris et ce, en regard des 'efforts ambitieux' requis par les parties en vertu de ses articles 2, 3 et 4 qui ont pour but de contribuer avec 'cohérence' à l'objectif de la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Que le Québec cherche à investir dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures à un moment aussi risqué de l'histoire de l'industrie fossile constitue un projet véritablement inopportun à tous égards. Des cabinets juridiques canadiens reconnus s'attendent désormais à ce que les changements de réglementation commerciale qu'amènera la réalisation du plan d'action canadien de réduction des émissions de GES entraînent des effets "à la fois rapides et multidimensionnels [et des] répercussions complexes" pour leur clientèle d'affaires¹⁴. De tels avis sont un signal d'alarme pour les investisseurs de l'industrie fossile qui sont invités en quelque sorte à réduire leur risque financier futur en redirigeant leur capital vers les filières de la transition énergétique verte.

Le contexte global actuel nous appelle aujourd'hui à concentrer tous les efforts du Québec dans l'affranchissement des combustibles fossiles. S'il s'engage dans l'exploitation des hydrocarbures, le Québec ne fera que s'enfoncer dans sa dépendance, et accusera rapidement

un retard par rapport à toutes les nations qui auront dirigé leurs efforts dans la transition vers l'après-pétrole.

La nécessité d'un examen rigoureux de scénarios d'affranchissement

À long terme, la compétitivité économique du Québec dans un contexte global de réduction des gaz à effet de serre doit passer par la création de nouvelles opportunités vertes plutôt que par un mode de développement insoutenable centré sur les énergies fossiles dont les risques économiques et financiers futurs sont manifestes. Seules des politiques claires basées sur des orientations audacieuses s'inscrivant dans un virage vert permettront d'assurer la prospérité économique à long terme pour le Québec.

Le Québec doit donc réserver dès maintenant ses meilleures ressources financières pour s'affranchir des combustibles fossiles. La nécessité d'une planification intégrée des ressources s'impose clairement au Québec à l'heure où la transition verte mondiale est déjà en marche. Il y a donc nécessité impérieuse pour le Québec d'un examen public, rigoureux et transparent des scénarios d'investissements structurants capables de mener le Québec à l'affranchissement des combustibles fossiles sur son territoire grâce à une mobilisation conséquente des capitaux publics et privés et le déploiement des incitatifs et règlements habilitant à une telle mise en oeuvre. Un tel exercice a eu lieu récemment au Danemark, est actuellement en cours en France, et, dans la foulée de l'accord de Paris, il est vraisemblable que des travaux analogues seront engagés par nombre de pays dans un avenir proche. Le Québec doit être à l'avant-garde d'une telle démarche pour ne pas accuser un retard insurmontable.

En conclusion

Dans le cadre global décrit précédemment, nous soutenons que le Québec ne doit pas s'aventurer dans l'exploitation et le transport des combustibles fossiles sur son territoire. Le Québec d'aujourd'hui n'est pas la Norvège des années 70, et le contexte global actuel rend impossible une réédition du miracle économique norvégien.

Le développement de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois présente des risques financiers majeurs. Il est par ailleurs déraisonnable d'imaginer que le Québec puisse exercer chez lui un quelconque poids sur les prix des carburants fossiles raffinés qui sont fixés au gré de marchés mondiaux où se transigent des volumes d'approvisionnements quelques milliers de fois plus importants. De plus, 195 nations viennent de signer l'Accord de Paris qui engage une démarche de "riposte internationale efficace et appropriée, en vue d'accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre".

Alors que le Québec est reconnu comme la province la plus verte du Canada, la question de l'affranchissement massif des combustibles fossiles d'ici 2050 appelle très clairement à un plan d'action québécois consistant et cohérent à cet égard. Il est simplement raisonnable dans ce contexte que le Québec engage sans délai l'examen rigoureux des scénarios d'affranchissement massif des carburants fossiles en vue d'établir un plan d'action conséquent qui s'inscrira dans une politique énergétique moderne, audacieuse et responsable pour les générations montantes. L'objectif de structurer une économie soutenable pour le Québec à long terme impose de réaliser un tel exercice maintenant.

En misant sur les avantages stratégiques majeurs que lui confèrent la richesse et l'abondance de ses ressources énergétiques vertes et l'énorme potentiel des électro-technologies et de

l'efficacité énergétique, le Québec est dans une situation privilégiée pour réduire massivement sa dépendance aux hydrocarbures et ses émissions de GES tout en revendiquant un véritable leadership international en matière de vision énergétique responsable. Un gouvernement responsable et visionnaire doit favoriser des projets porteurs d'avenir, ce qui implique de mettre en place des politiques structurantes capables de conduire à une réduction massive de consommation de combustibles fossiles à l'horizon 2050, tel que le prescrit l'accord de Paris. Le miracle pétrolier norvégien des années 1960 ne se répétera pour aucun pays sur la planète dans le siècle qui vient et le Québec doit reconnaître que cette réalité est absolument incontournable.

Références

¹ La Presse canadienne. Pétrolia – Des redevances insuffisantes, aux yeux de Québec. *Le Devoir*, 7 septembre 2013.

² H. Ryggvik. Pétrole: l'expérience norvégienne: Un outil de gestion des ressources ? Centre de technologie, d'innovation et de culture (Senter for teknologi, innovasjon og kultur /TIK), Université d'Oslo, 2010.

³ The Danish Government. Energy Strategy 2050. From coal, oil and gas to green energy. Denmark, February 2011.

⁴ European Environment Agency. Greenhouse gas emission trends and projections in Europe 2012. Copenhagen, Denmark, 2012.

⁵ S.-P. Breton, L.-E. Boudreault, B. Saulnier. Affranchissement des combustibles fossiles: le Québec peut-il s'inspirer du Danemark? 4^e conférence sur les technologies du changement climatique. Montréal, Canada, 2015.

⁶ M. Marquis. Environnement: un «rebranding» s'impose pour le Canada, dit Couillard, *Le Devoir*, 21 novembre 2015.

⁷ Gouvernement du Québec. Le plan d'action gouvernemental, 2014. Accessible à <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp>, consulté le 10 janvier 2016.

⁸ Gouvernement du Québec. Plan d'acquisition de connaissances additionnelles, 2014. Accessible à <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/EES-plan-acquisition-connaissances.asp>, consulté le 11 janvier 2016.

⁹ Canadian Energy Research Institute. An Assessment of the Economic and Competitive Attributes of Oil and Natural Gas Development in Québec. Calgary, Novembre 2015.

¹⁰ T. Sverre Tomren, P. Hjalmar, G. Kvåle. Norge etter oljen (La Norvège après le pétrole, traduction des auteurs). Bergens Tidende, 31 août 2013.

¹¹ I. De Rosa, M. Melgård, M. Vedeler. Det er vanskelig å kickstarte andre næringer når oljen tar slutt (Il est difficile de démarrer d'autres industries lorsque le pétrole est épuisé, traduction des auteurs). *Aftenposten*, 24 août 2013.

¹² Genivar. Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2). Septembre 2013.

¹³ S. Archambault, Karel Mayrand, Danielle Giroux, Christian Simard. Pétrole dans le Saint-Laurent: le mythe norvégien. *Le Devoir*, 7 septembre 2013.

¹⁴ G. Bérubé. Les changements climatiques dominant la liste des principaux risques juridiques, *Le Devoir*, 12 janvier 2016.